

---

SINGAPOUR – Réunion GAC / Conseil d'administration  
Mardi 25 mars 2014 – 16h45 à 18h00  
ICANN – Singapour, Singapour

HEATHER DRYDEN: Bonjour à tous. Je vous prie de bien vouloir prendre place nous allons commencer notre réunion.

Très bien. Nous allons commencer.

Nous avons une réunion du GAC avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. Nous avons quelques sujets que nous avons identifiés. Certains de ces sujets représentent des inquiétudes d'ordre général du GAC, par rapport auxquels nous avons eu des discussions, d'autres sujets ont été soulevés par des membres individuels du GAC, nous allons donc essayer de passer en revue cette liste de thèmes que nous avons pu identifier pour que vous soyez un peu au courant par rapport à où nous en sommes par rapport à nos discussions.

Quelques précisions. Pour permettre que les collègues qui ne sont pas assis près du micro – où les membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas assis près d'un microphone, sachez qu'il y a des micros et si vous voulez parler, il suffit de le dire pour qu'on vous apporte un micro.

Et après il y aura quelques annonces du GAC à la fin de la réunion pour planifier notre journée de demain.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Mais passons à la liste de thèmes que nous avons identifiés. Tout d'abord, le GAC a eu quelques discussions cette semaine par rapport à la question des sauvegardes du GAC, notamment la façon dont elles ont été mises en œuvre. Nous cherchons à obtenir des précisions et nous avons donc préparé quelques questions que nous allons vous adresser et que nous allons aborder aussi dans notre communiqué. Ces questions concernent un éventail de questions liées aux sauvegardes.

Et donc pour notre échange d'aujourd'hui, je vais demander à mes collègues d'indiquer les points concernant ces questions que nous sommes en train d'élaborer.

Nous allons donc vous demander de poser des questions par rapport aux efforts en cours liés au WHOIS. Ensuite, nous voulions aborder la question des contrats d'accréditation des bureaux d'enregistrement ainsi que la question de la conservation de données et les demandes de dérogation aux spécifications de conservation de durée.

Nous allons aussi aborder la question de la conformité. Il y a d'autres points soulevés par des membres individuels du GAC concernant l'internationalisation versus la mondialisation. Il y aura aussi un point concernant point amazon. Une mise à jour pour savoir où on en est par rapport à point amazon. Et une demande de précision par rapport à la préparation des réunions et comment l'ICANN pourra nous aider à gérer notre charge de travail pour être mieux préparés à nos réunions et il y a un point aussi concernant les enchères. Voilà donc les points que nous avons pu identifier comme étant des inquiétudes des membres du GAC sur la base des sessions de préparation que nous avons eues.

---

Donc, Steve, nous pouvons procéder?

STEVE CROCKER:

Merci Heather. Au nom du Conseil d'Administration, nous avons été dans la salle d'à côté avec des réunions, avec d'autres unités constitutives et c'est vraiment un plaisir de pouvoir changer de salle et de vous rencontrer. Je pense que vous êtes plus importants, c'est pour ça qu'on change, nous, de salle, en tout cas nous sommes ravis d'être ici.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup.

Nous allons commencer par la question des sauvegardes et les questions que nous préparons pour vous adresser.

Je vais donc regarder mes collègues.

Est-ce que je peux demander aux Etats-Unis de bien vouloir aborder cette question?

ETATS-UNIS:

Merci beaucoup. Bienvenue, chers collègues. Nous sommes très contents de vous recevoir ici et nous allons pouvoir vous visiter dans votre salle si votre salle est bien aménagée comme la nôtre.

Je vais essayer de vous donner un panorama de ce que vous allez voir dans le communiqué du GAC, avec un niveau de détails beaucoup plus



---

important. Vu le temps dont on dispose, je ne vais pas rentrer dans le détail. Ce détail, vous le trouverez dans le texte. Mais nous avons pensé que c'était intéressant de vous donner un panorama par rapport au travail que nous avons fait entre la réunion de Buenos Aires et la réunion de Singapour. Nous avons abordé la question de la mise en œuvre des sauvegardes du GAC par le biais d'un ensemble de questions auxquelles nous avons réfléchi.

Comme vous le savez, il y a les six sauvegardes principales. Parmi ces six sauvegardes, nous en avons identifié trois par rapport auxquelles nous avons rédigé des questions liées à leur mise en œuvre.

Tout d'abord, nous avons la question de la vérification du WHOIS.

Les vérifications en matière de sécurité.

Et finalement, des mécanismes qui puissent nous assurer de la façon dont les plaintes sont traitées.

En ce qui concerne les catégories 1 et 2 des sauvegardes, nous y avons réfléchi. J'aimerais faire rapidement référence à la catégorie 1 des spécifications, concernant l'intérêt public. Les engagements en matière d'intérêt public. On a pu constater qu'il y eu une modification qui a été introduite suite à l'avis du GAC de Pékin. Nous voulons donc savoir si cela est lié à des modifications par rapport à la vie du GAC. Nous, en tant que gouvernement, nous avons des inquiétudes par rapport à l'impact d'atténuer les fraudes pouvant affecter les consommateurs. Nous voulons donc éviter les fraudes qui peuvent affecter les consommateurs et dès le départ, c'est pourquoi nous essayons

---

d'identifier des secteurs ou des domaines ou des chaînes de caractères qui représentent des secteurs hautement réglementés, comme c'est le cas du secteur bancaire où des attestations sont requises ou un secteur comme celui des lotos - c'est-à-dire pour ces secteurs hautement réglementés, des attestations sont nécessaires.

J'aimerais donc mettre l'accent sur le fait que les exemples que je viens de citer, et vous aurez remarqué que j'ai évité de parler d'une chaîne de caractères en particulier parce qu'à chaque fois qu'on mentionne une chaîne de caractères en particulier, on prend cela comme un exemple exhaustif alors qu'en réalité ce que nous voulons ici donner ce sont des exemples à titre illustratif et non pas exhaustif.

Nous tenons aussi à signaler nos inquiétudes par rapport à la catégorie 2. Nous pouvons constater que la mise en œuvre proposée pour les sauvegardes de catégorie 2 que nous avons proposé à Beijing, on voit cela reflété dans la spécification 11, dans les sections C et D. Le NGPC a déterminé que l'exigence de transparence dans la section C respecte pleinement l'exigence du GAC selon laquelle les opérateurs de registre ne puissent pas traiter de façon discriminatoire ou préférentielle les titulaires de noms de domaine.

Nous considérons qu'il y a une solution simple à cette situation et celle-ci consiste à utiliser les mêmes mots que l'on a utilisés dans le communiqué de Pékin. A savoir non-discrimination et ne pas utiliser une préférence indue.

---

Nous tenons aussi à vous dire qu'il y aura des questions plus détaillées par rapport à la résolution de litiges en matière d'engagement d'intérêt public.

Tout d'abord, nous ne comprenons pas tout à fait si ce PICDRP est la seule solution possible. Et donc nous sommes inquiets par rapport à cette question qui est liée à la validation et à la vérification. Pour éviter toute fraude pouvant affecter les consommateurs par un bureau d'enregistrement ou un titulaire de nom qui a donné ou fait des déclarations fausses, nous voulions savoir si cette procédure de règlement des litiges est la seule solution possible. Apparemment, la mise en œuvre de cette solution prendrait 105 jours, ce qui représente un délai assez important si on veut éviter toute fraude pouvant affecter les consommateurs.

C'est le point que nous voulions soulever par rapport à cette question. Nous considérons que ce PICDRP, c'est le seul mécanisme pour surveiller la mise en œuvre de la vie du GAC en matière de sauvegarde et la conformité donc par rapport à cette sauvegarde est liée à la mise en œuvre de ce mécanisme.

Nous sommes donc inquiets par rapport aux délais que représentent cette solution ainsi que par rapport à la composition d'un panel permanent et ce statut de permanent vis-à-vis de la conformité par rapport à la loi.

Nous ne comprenons pas non plus très bien comment ce processus sera mis en œuvre, si on utilisera le PICDRP ou si l'ICANN va mettre en place des actions par rapport à cela.



---

Et finalement, nous avons des inquiétudes par rapport aux mesures de remédiation. Je vous assure qu'on vous adressera des questions plus détaillées mais ce que je voulais faire c'était vous donner un panorama.

STEVE CROCKER:

Votre présentation était bien détaillée.

Si j'ai bien compris, vous nous annoncez ce qui va venir. Donc on comprend bien que c'est une alerte que vous nous donnez. Vous ne nous demandez pas d'y répondre de façon détaillée ici et maintenant, au moins c'est ce que j'espère. Et donc nous espérons recevoir ces questions pour y répondre.

Cherine, vous voulez ajouter un commentaire?

CHERINE CHALABY:

Non, tout simplement je voulais confirmer ce que vous avez dit. Nous allons probablement recevoir beaucoup plus de matériel par écrit et nous allons répondre donc à ces questions une fois qu'on les aura reçues.

Merci.

STEVE CROCKER:

Il y a quelque chose qui me vient à l'esprit. Comme vous le savez, je me suis focalisé pour essayer de créer un processus pour essayer de prendre en compte l'avis du GAC et pour que ce traitement puisse être

---

tracé, que l'on puisse faire un suivi de ce traitement. J'essayais de comprendre les différentes catégories en jeu et combien d'instances de travail cela va impliquer.

Ce n'est pas tout à fait clair, ce n'est pas évident mais au fur et à mesure que nous allons recevoir ce matériel et que l'on pourra l'examiner en détails, qu'on pourra le classer, alors indépendamment de la structure du communiqué, je pense que ce sera une première étape. Et quand on pourra comprendre ce que vous avez exprimé, nous allons essayer de sous-diviser le contenu en fonction des réponses qu'on va y apporter.

HEATHER DRYDEN:

Merci pour cette réponse. Alors bien évidemment, vous avez raison. On vous a anticipé ce que vous allez voir dans le communiqué, parce qu'il y a eu déjà un débat considérable au niveau du GAC et on a vu apparaître des inquiétudes partagées par rapport à ce que les Etats-Unis ont présenté.

COMMISSION EUROPEENNE:

Merci, Présidente. Merci aux membres du Conseil d'Administration d'être venus nous rendre visite. Tout d'abord, je tiens à soutenir ce qui vient d'être dit par la délégation des Etats-Unis d'Amérique et je veux dire que nous soutenons ce travail, j'ai quelques exemples. Je tiens à vous dire que nous avons mentionné quelques exemples mais que cette liste n'est pas du tout exhaustive.

Nous avons point finance and point financial. Et ces secteurs, finance and financial, appartiennent à des domaines hautement réglementés,

---

pour essayer la stabilité financière mondiale et la protection des consommateurs.

Il faut donc se focaliser sur la question des gTLD qui appartiennent à la catégorie des domaines hautement réglementés pour éviter qu'il y ait des enregistrements de mauvaise foi.

La question de la vérification s'avère ici comme une question essentielle, il y a d'autres nouveaux gTLD qui peuvent poser des problèmes également comme point crédit, point loan, ainsi que d'autres qui sont considérés par le NGPC comme des chaînes de caractères appartenant à un domaine hautement réglementé.

Le 8 Décembre 2011, lors d'une réunion de l'ICANN, le Comité Correspond du Sénat des Etats-Unis s'est prononcé par rapport à la question du transport et s'est engagé par rapport à cette question en ce qui concerne les nouveaux gTLD.

J'aimerais aussi parler du point loto. La loterie, et ceci en vertu de considération d'ordre public de protection du consommateur. Ce type d'activité est soumis à une réglementation très stricte.

Donc ce nouveau gTLD, point loto, fait partie des domaines hautement réglementés comme c'est le cas du secteur financier. La vérification des accréditations ainsi que la validation du nom de domaine demandé par le GAC doivent avoir lieu.

Le fait de pas le faire pourrait conduire à une utilisation frauduleuse du gTLD point loto, par des opérateurs de registre. Donc on aimerait que point loto soit restreint à ceux qui possèdent une licence pour mener

---

cette activité liée à la loterie dans les juridictions où ce type de licence est exigé.

HEATHER DRYDEN: Merci. La France?

FRANCE: Merci, Madame la Présidente. J'ai une question pour le Conseil d'Administration. Depuis que l'ICANN a obtenu l'engagement de la part de certains candidats de changer leur candidature de fermée à ouverte, vu cette situation, nous aimerions savoir comment l'ICANN va s'assurer que ces changements sont mis en place de façon efficace?

HEATHER DRYDEN: Merci la France. Très bien.

Nous allons continuer avec l'ordre du jour que nous avons proposé. Ensuite, nous allons aborder un point par rapport à une réunion d'information qui a été demandée suite à la nécessité de pouvoir faire un suivi des activités liées au WHOIS qui sont en cours actuellement à l'ICANN. Comme vous devez imaginer, c'est un sujet qui intéresse beaucoup les membres du GAC en ce moment. Pour parler de quelques exemples, nous avons le Groupe de Travail des experts, le travail de ce groupe d'experts et on voudrait savoir comment leur travail se rapporte au processus de développement de politique de l'ICANN. Il y a aussi toutes les activités liées à l'enregistrement fiduciaire au service d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, il y a un groupe de

---

travail qui se penche sur la translittération et la traduction de noms de domaine.

Je ne sais pas si mon collègue de l'Australie souhaiterait ajouter quelque chose à cette liste. Voilà donc la demande d'information que nous avons à vous adresser. Cela est lié en même temps à un autre point qui a été soulevé pendant la réunion de préparation que nous avons eue et qui est liée au volume de travail qu'il y a au sein de l'ICANN, les différentes modalités de travail. La question est de savoir quels sont les outils disponibles pour nous, pour le GAC, afin que l'on puisse comprendre quelles sont ces différentes pistes de travail et pour savoir ce que nous devons faire et quelles sont les pistes que nous devons suivre pour pouvoir mieux préparer nos réunions.

Voilà la demande que nous avons. C'est-à-dire, vous demander une réunion d'information sur WHOIS et vous présenter ce défi que nous devons relever au sein du GAC.

STEVE CROCKER:

Merci. Je pense que c'est quelque chose de très utile, non seulement pour vous mais aussi pour tous.

Est-ce que tout cela sera exprimé dans le communiqué, cette demande de précision sera incluse dans le communiqué?

Je vous recommande de le faire, de le dire par écrit. Je pense que le premier pas pour pouvoir préparer les réponses à cette demande, pour voir si nous sommes d'accord avec les différents éléments. Donc le

---

premier pas, je disais, serait de faire une vérification croisée pour voir s'il y a d'autres points qui pourraient être inclus.

HEATHER DRYDEN:

Maintenant nous pouvons parler du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement et les dérogations à l'exigence en matière de conservation de données. Cela est lié à certaines lois pertinentes ou certaines lois relatives à la durée de conservation de données. Et c'est un problème auquel sont confrontés nos collègues de l'Union Européenne. Je vais donner la parole à l'Allemagne pour qu'ils nous expliquent en détails un peu plus cette question.

ALLEMAGNE:

Merci, Madame la Présidente. Bonjour aux membres du Conseil d'Administration. Nous avons discuté, donc cette question liée à la durée de conservation de données et aux lois en matière de confidentialité des différents pays et c'est une question que nous avons discuté à plusieurs reprises.

Dans ce dialogue avec le Conseil d'Administration, la question que nous soulevons est liée au fait qu'il y ait certaines spécifications, exigences en matière de durée de conservation de données qui vont à l'encontre de certaines lois européennes en matière de confidentialité de données. Il existe donc une possibilité pour les bureaux d'enregistrement de demander une dérogation à ces exigences en matière de durée de conservation de données. La demande de ce type de dérogation prend beaucoup de temps et je pense qu'il faut savoir qu'il ne devrait pas y

---

avoir de sanctions appliquées aux bureaux d'enregistrement pendant la période où cette demande de dérogation est examinée car il peut y avoir des actions de la part des bureaux d'enregistrement donc qui vont à l'encontre des lois européennes en matière de confidentialité.

J'aimerais aussi indiquer que nous avons abordé ces questions qui sont liées aussi au contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement car il y a des exigences qui peuvent être donc en conflit avec les lois en matière de durée de conservation de données.

STEVE CROCKER:

Nous ne devrions être surpris de voir que cette question est soulevée car cette question a été également abordée dans d'autres réunions, le NCUC et les bureaux d'enregistrement ont soulevé cette question.

Je vais parler de ce sujet à deux niveaux. Le processus qui est mis en œuvre et la façon dont l'octroi de ces dérogations est géré ainsi que les conflits qui peuvent se poser. Il s'agit en tout cas de questions vraiment très importantes et qu'il faut résoudre.

Je ne vais pas m'attarder sur ce point mais je voudrais aborder une question plus ample. La première fois que je me suis présenté devant vous en tant que Président du Conseil d'Administration, c'était au Sénégal, il y a 2 ans et demi à peu près. Cette réunion a été très importante car le conseil d'administration avait été accusé de ne pas être suffisamment ferme pour exercer les contrôles que la communauté exigeait en matière de conformité. Les représentants des organismes

---

d'application des lois étaient présents à cette occasion et le GAC a fait entendre son point de vue par rapport à cette question.

J'ai suivi ce dialogue pendant très longtemps et j'étais convaincu qu'il nous fallait être très attentifs à cette question, faire quelque chose par rapport à la mise en œuvre de ces exigences, de ces principes.

Nous avons eu des débats importants et assez vifs. Et même si nous n'avons pas agi avec la célérité qu'on aurait voulue, nous avons établi des exigences très strictes au niveau du RAA et du contrat de registre.

Et je dois dire que ces exigences sont allées un peu trop loin en ce sens que maintenant, certaines de ces exigences peuvent entrer en conflit avec des lois locales. Le GAC aborde le problème de l'autre côté.

Ce n'est pas une question de cohérence mais une opportunité qui s'ouvre devant nous pour voir les deux côtés de la médaille et je vous demande donc de bien vouloir nous aider à analyser cette question des exigences qui entrent en conflit, les exigences des organes d'application de la loi d'un côté et les lois des différentes juridictions de l'autre.

Et je voudrais aller un peu plus au-delà. Il y a quelqu'un qui a applaudi? C'est très bien.

Mais je voudrais aller un peu plus loin. A mon avis, il ne s'agit pas uniquement d'une question de savoir qui a plus d'autorité du point de vue des juridictions, une partie peut dire on doit faire cela, et ici il y a bien plus important car tout cela doit viser à ce que le marché soit sûr pour les utilisateurs, un marché où les délits puissent être combattu et il faut voir quel est le coût pour tout le système, non seulement le coût

---

financier mais aussi le coût en termes de préjudices pour les titulaires de nom de domaines qui ne peuvent pas respecter les exigences du WHOIS.

Alors, y a-t-il des preuves par rapport à l'efficacité de ces exigences? Est-ce qu'elles aident à réduire la fraude? On n'a pas encore ces informations mais il serait extrêmement utile de pouvoir connaître ces informations et les faire connaître du public. Si nous n'avons pas ces informations, il faudrait commencer un processus pour essayer de les obtenir. Nous essayons ou nous voulons mettre la barre de façon instinctive sans pouvoir faire encadrer les pièces de façon cohérente. J'aimerais que l'on puisse inspirer pour pouvoir concevoir un système basé sur des preuves et savoir comment nous pouvons donc mettre en place ce système.

Bien entendu, nous allons traiter tout ce que vous allez inclure dans le communiqué de façon formelle mais je voulais vous faire part de quelques-unes de mes opinions en ce moment.

HEATHER DRYDEN: Merci. La Commission Européenne, vous voulez faire des commentaires?

COMMISSION EUROPEENNE: Oui, merci Madame la Présidente. Nous pensons que l'ICANN doit définir en premier lieu la finalité, l'objectif de traiter la conservation de données avec les régulations nationales tout en assurant que les bureaux d'enregistrement puissent notifier à chaque titulaire du nom



---

enregistré renouvelé l'objectif pour lequel ces données sont collectées. Cela aiderait à mettre en place le RAA et aussi aux relations avec les titulaires des noms de domaine. Je crois que l'ICANN pourrait établir une période de conservation de données du RAA qui devrait être en proportion avec ces objectifs. Et pour ce qui est des mécanismes d'application de la loi, en Europe on serait plus contents avec des périodes plus réduites pour la conservation de données. Le collègue de l'Allemagne a mentionné sa position et c'est la position générale de l'Union Européenne. Nous sommes prêts à travailler avec l'ICANN pour résoudre ces problèmes qui sont d'ailleurs assez complexes. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci. L'Espagne, vous avez des commentaires sur le même sujet?

ESPAGNE:

C'est une question très courte par rapport aux organismes d'application de la loi. J'ai pu voir que les bureaux d'enregistrement doivent conserver les données pendant une période de deux ans, ces données peuvent être données à l'ICANN. Quel est le rôle de l'ICANN pour faire valoir les lois? Je ne vois pas la relation entre les deux choses, avec les organismes d'application de la loi.

HEATHER DRYDEN:

Merci, l'Espagne.

Steve, vous voulez répondre à ce commentaire?

---

STEVE CROCKER: Vous voulez une réponse maintenant ou plus tard?

HEATHER DRYDEN: Maintenant, parce que je vais passer à un autre sujet.

STEVE CROCKER: Il y a quelqu'un de l'équipe de gestion de l'ICANN qui puisse répondre à cette question? Fadi? Bonjour, je pensais que tu étais là, au fond. Vous pourrez peut-être parler.

FADI CHEHADE: Bien sûr. Un commentaire très court sur toute cette question. Dès le début, quand nous avons demandé aux bureaux d'enregistrement de signer ce contrat, nous savions que dans certains cas, les lois de conservation de données entreraient en conflit avec les lois locales ou nationales. Nous le savions, voilà donc pourquoi on a donné les exceptions. Une société française a reçu cette exemption. Ce n'est pas compliqué en Europe, la directive est venue de la Commission Européenne. Les pays mettent cela en œuvre avec certaines précautions. Cela n'est pas appliqué de la même manière dans toute l'Europe alors il a fallu trouver la participation de nos conseillers juridiques pour voir comment chacun des pays faisait l'application avec cette différence de critères pour aborder la question. Je veux préciser que nous savons bien que cette question existe.



---

Nous investissons notre temps pour analyser la question. Nous essayons de nous assurer d'avoir les données correctes avant de parler avec les parties contractantes et sachez que l'ICANN est engagé pour que ces candidatures progressent de la manière la plus rapide possible. Il y a des moments critiques et nous devons avoir des règles claires pour savoir exactement comment les exigences de conservation de données entrent en conflit avec les lois nationales ou locales des pays. Bien des fois, vous nous avez envoyé par fax des directives européennes ou même par courriel mais il faut comprendre le conflit à partir des lois locales. Plus tard, nous avons reçu des messages disant que nous ne comprenions pas la question. Nous avons donc besoin de faire des efforts, de consacrer du temps à cette activité et avoir les conseils nécessaires pour pouvoir aborder la question de manière rapide.

HEATHER DRYDEN:

Merci Fadi.

Nous allons donc continuer. On va passer à une autre question qui est liée aux noms génériques de premier niveau. Et cela a créé à la demande d'avoir un rapport du personnel mis à jour sur les aspects du respect au programme des nouveaux gTLD et pour pouvoir avoir ces mises à jours pendant toutes ces réunions. C'est encore une autre demande que nous pouvons inclure dans notre communiqué.

Bien. Vous êtes tous d'accord?

Alors, nous continuons.

---

On va continuer avec notre ordre du jour. Pour ce qui est des gTLD, on a fait une observation par rapport aux enchères. Dès le début de nos réunions ici, à Singapour, nous avons eu un rapport mis à jour sur les enchères. Il y a des observations et des questions qui sont apparues à cet égard. Il y a toujours des préoccupations par rapport à cette question bien que nous sommes en train d'arriver à la fin du programme et dans plusieurs salles, les enchères sont très proches et elles vont être réalisées par l'ICANN. Voilà essentiellement ce qu'on nous a dit au début de la semaine. Je ne sais pas s'il y a des collègues voulant ajouter quelque chose par rapport à ces préoccupations. L'Iran, s'il vous plait.

IRAN:

Merci, Madame la Présidente. Merci aux membres du Conseil d'Administration, au président et à tous les membres du conseil de nous avoir consacré votre temps. Cette question a été présentée par la Fédération Russe, par la Russie. Mais c'est une question qui est apparue dans d'autres occasions.

Dans l'un des articles du guide, l'article 4.3 avait créé un autre environnement mais maintenant la situation a changé. Pas totalement mais de manière rapide. Nous avons les nouveaux gTLD qui sont approuvés, 1 937 gTLD, il y en a qui ont beaucoup de succès et je crois qu'il nous faut considérer la question à partir de cette perspective. Les enchères sont le dernier recours et c'est ce que dit le guide de candidature mais du point de vue légal, ceci irait à l'encontre de l'intérêt public.



---

Tout en privilégiant ceux qui peuvent payer ou ceux qui ne peuvent pas payer mais qui ont également le droit.

Je ne veux pas comparer les gTLD avec les ressources nationales, mais c'est quelque chose de similaire. Ils appartiennent à tous. On ne peut pas les mettre aux enchères parce qu'ils appartiennent à tous.

C'est peut-être approprié en ce moment de réfléchir là-dessus pour voir si nous pouvons retarder un peu les enchères. Je ne sais pas pour combien de temps, peut-être des mois, et voir qu'est-ce qui se passe avec cette question parce que cette année est peut-être décisive à plusieurs égards. Hier, l'ICANN a lancé son processus pour la mondialisation de l'ICANN et aussi pour le transfert de la fonction IANA. Et on a parlé aussi du NETmondial, nous ne savons pas ce qui va se passer.

Nous espérons qu'il va se passer quelque chose. Peut-être une déclaration et peut-être aussi une feuille de route et les prochaines étapes.

Nous suggérons donc que les membres du conseil d'administration considèrent la possibilité de ne pas procéder immédiatement aux enchères à cause de ce qui a été mentionné hier, à savoir qu'il y a quelque chose qui va se produire prochainement.

Vous avez le droit et l'autorité pour réfléchir, pour prendre cela en considération. C'est dans la portée de votre mandat d'analyser cette situation suivant l'environnement et les conditions et peut-être pourrez-vous décider de remettre à plus tard le processus.

---

Vous pouvez aussi penser si cela peut-être remplacer par d'autres critères avant de comprendre la philosophie sous-jacente aux enchères, s'il y avait des différences. Il y aurait peut-être d'autres solutions à envisager.

Nous ne voulons pas vous proposer d'autres solutions en ce moment, nous allons la proposer dans une instance ultérieure.

STEVE CROCKER: Merci beaucoup.

[Applaudissements]

IRAN: Je n'ai pas fini mais ce n'est pas important. Allez-y s'il vous plait, j'espère que ceci ne vous change pas le sourire. Hier, on a posé des questions sur la mondialisation, etc. et vous n'aviez pas ce sourire permanent. J'espère que vous-même et le conseil d'administration, vous souriez toujours et vous ne soyez pas atteints par nos questions.

STEVE CROCKER: Vous êtes très gentil et je souris toujours.

Ce n'était pas mon intention de vous interrompre. Je croyais que vous aviez fini votre intervention.

Je ne suis pas au courant de cette question, je vais prendre un risque en vous répondant. Mais définitivement, dans le processus pour traiter les

---

controverses, et bien il y a une composante qui concerne l'intérêt public. Je pourrais peut-être demander à quelqu'un qui soit vraiment impliqué dans la question, peut-être Fadi, Akram ou Cherine, qu'ils parlent du rôle de l'intérêt public contre les enchères et quelle est l'interrelation entre les deux et je le suggère du point de vue de faire un changement ou d'adopter une décision mais tout simplement pour rafraîchir la mémoire car ce n'est pas une question nouvelle pourtant. Cela fait l'objet d'une considération importante. On est arrivé à cette instance après avoir parlé en profondeur sur le guide de candidature.

CHERINE CHALABY:

Akram est dans la salle et il va répondre à votre question.

AKRAM ATALLAH:

Oui.

Pour ce qui est des enchères, il est important de rappeler que les enchères pour le guide de candidatures sont les enchères de dernier ressort, c'est-à-dire que tous les mécanismes ont été épuisés pour résoudre les controverses pour les ensembles de chaînes de caractères avant d'arriver aux enchères. Même dans ce cas, nous considérons que très peu d'enchères auront lieu. Les enchères, en réalité, ont été conçues pour résoudre des controverses pour des ensembles de chaînes de caractères et il y a eu beaucoup d'alternatives qui ont été prises en considération lors de la rédaction du guide de candidature. Et la communauté a décidé que les enchères seraient la manière de résoudre ce genre de controverse. J'espère avoir répondu à votre question.

---

STEVE CROCKER: Pouvez-vous dire quelque chose sur l'intérêt public et de voir dans quelles instances l'intérêt public est entré en jeu par rapport aux enchères. Par exemple, si l'une des parties du conflit a eu réclamation à faire ou plus de possibilités par rapport à l'intérêt public, cette partie-là a une priorité pendant les enchères ou pas?

AKRAM ATALLAH: Je crois que dans le cadre du processus d'évaluation des candidatures, il se peut que l'on effectue une évaluation avec priorité à la communauté qui s'occupe des besoins d'une communauté. Et qui prenne en considération les préférences géographiques. Alors là, il y a une série d'instances préalables avant de passer aux enchères, qui ont trait à l'intérêt public et qui ont été considéré par la communauté.

Les enchères obéissent à l'intérêt public parce que les revenus obtenus des enchères vont être destinés aux objectifs déterminés par la communauté et qui peuvent être en faveur de l'intérêt public. Je ne crois pas que les enchères soient contraires à l'intérêt public, pas du tout.

Merci.

STEVE CROCKER: Merci Akram.

---

HEATHER DRYDEN: La Suisse, vous voulez participer?

SUISSE: Je ne crois pas que le problème soit les enchères. Tel qu’Akram l’a mentionné, il y a eu des mécanismes préalables. Le problème c’est que dans pas mal de cas, ces mécanismes n’ont pas été pleinement compris. Alors là, il y a eu des préoccupations manifestées par la communauté et d’autres questions pour lesquelles on n’a pas pu comprendre complètement la question. Nous avons fait allusion au problème de la reconnaissance, de la part de la communauté pour des conseils préalables alors cela doit être définitivement traité et simplifié peut-être lors de la première série.

HEATHER DRYDEN: Merci la Suisse.

[Applaudissements]

Je crois que vous avez signalé une partie des efforts et des débats en cours au sein du GAC pour les prochaines séries de candidature. Nous avons aussi pensé aux préoccupations futures, nous avons beaucoup appris sur cette série actuelle, bien que dans certains cas, les normes sur les règles ont servi à leur objectif, il reste toujours des questions qui sont un peu plus problématiques. Alors, les règles et la mise en œuvre du programme doivent respecter les objectifs établis au début de la prochaine série. Cela sera très utile et il est important que nous traitions de ces questions qui sont déjà plus claires après la mise en œuvre de la série actuelle.

---

Ceci dit, passons maintenant à d'autres questions pour lesquelles nous avons des orateurs individuels qui ne reflètent pas nécessairement le point de vue du GAC. Les collègues ont préparé des questions spécifiques.

Alors je cède la parole au Brésil pour présenter une demande au conseil d'administration.

BRESIL:

Merci, Madame la Présidente.

A vrai dire, j'ai une demande par rapport à une question qui a été débattue pendant plusieurs réunions et qui concerne la candidature de la délégation du nom de domaine point amazon. A la réunion de Durban, le GAC a présenté la recommandation par consensus de ne pas approuver cette délégation.

Puis nous sommes allés à la réunion de Buenos Aires et maintenant on est dans cette réunion sans avoir pris une décision définitive du conseil d'administration.

Alors, nous apprécierons si le conseil d'administration nous présentait une mise à jour des considérations de cette question du point de vue du conseil, nous apprécions qu'il s'agit d'une situation peu confortable parce qu'on a suivi toutes les procédures, on a respecté toutes les conditions pour l'adoption d'une décision alors je le dis respectueusement, j'aimerais que vous me donniez des informations claires sur cette situation, si cela était possible.

---

Merci.

STEVE CROCKER:

Ambassadeur Fonseca, merci beaucoup de votre intervention. Merci de consacrer votre temps et de venir ici nous voir.

Nous comprenons bien l'importance de cette question et je veux profiter de l'occasion pour dire que nous espérons visiter le Brésil le mois prochain.

Je vais passer la parole à Cherine Chalaby pour qu'elle réponde à votre question en particulier.

CHERINE CHALABY:

Merci de votre question. Je veux vous donner un panorama mis à jour sur cette candidature.

Si vous vous souvenez, le 5 Février, le NGPC a mené une réunion et a décidé de charger un expert externe de réaliser une analyse des questions spécifiques concernant l'application de la loi, notamment en ce qui concerne la candidature de point amazon. Cette analyse se focalisera sur des traités, conventions ou normes légales ayant trait à point Amazon et aux gouvernements.

Nous avons demandé cette analyse, nous l'avons reçu avant la réunion de Singapour. Le Samedi 22 Mars, le NGPC s'est réuni pour continuer son processus de recherche. Et nous avons décidé ce jour même de publier ce rapport et de demander des commentaires publics.



---

Nous allons continuer avec notre analyse. Nous n'avons pas encore résolu la candidature de Point Amazon.

HEATHER DRYDEN:

Merci.

Nous pouvons donc avancer avec notre ordre du jour. Comme je l'ai déjà dit, certains membres individuels du GAC ont différentes questions à poser. Alors il y a deux ou trois membres du GAC qui veulent poser des questions sur le rôle des gouvernements et sur la mondialisation contre la globalisation.

CHINE:

Merci.

Merci aux membres du conseil d'administration et merci aux dirigeants de l'ICANN d'être ici pour partager ce moment avec nous. Il est très important pour nous de pouvoir écouter les points de vue, non seulement des organisations elles-mêmes, mais aussi de tous les autres parties.

Nous savons aujourd'hui que l'Internet a évolué et que la réalité à laquelle nous sommes confronté a changé du point de vue de la société civile et pour tous les gens qui sont concernés par la sécurité de cette espace. La gouvernance Internet est entrée dans une nouvelle étape.

Le problème auquel nous sommes confrontés ne concerne pas seulement les politiques en matière d'Internet, en matière d'intérêt

---

public. L'évolution de l'écosystème de la gouvernance de l'Internet est aussi un sujet extrêmement important pour toutes les organisations et un problème sur lequel se penchent toutes les organisations.

Tout le monde veut obtenir le pouvoir. Quel sera le futur ou l'avenir de la gouvernance de l'Internet? On ne le sait pas.

L'ICANN veut pouvoir avoir un certain leadership dans cette évolution. Mais il y a de la concurrence.

L'ICANN a certains désavantages. Mais nous savons que l'ICANN a aussi certains aspects à améliorer. Et l'ICANN doit écouter les points de vue des pays et des autres parties qui participent.

Nous savons qu'un point critique lié à la légitimité de l'ICANN concerne la participation des gouvernements.

L'ICANN repose sur un modèle multipartite. Mais de l'extérieur on ne voit pas les choses ainsi, notamment en ce qui concerne les pays en développement. L'implication des gouvernements ou la voix des différents gouvernements n'est pas écoutée dans les processus de développement de politique de l'ICANN. Et la question de la légitimité de l'ICANN pour être à la tête de la gouvernance de l'Internet se pose.

Je pense que dans la situation actuelle, le GAC ne donne que son avis. Mais en ce qui concerne le processus de prise de décision, nous savons que le président du GAC fait partie du conseil d'administration mais n'a pas de droit de vote.

---

J'ai deux commentaires, deux points de vue que je voudrais partager avec vous.

Tout d'abord, en ce qui concerne le cadre institutionnel, les gouvernements ou les présidents des gouvernements doivent respecter l'intérêt public. Et puisque le GAC n'a qu'un rôle consultatif, il n'a pas de rôle dans la création de politique en matière de politique publique. Il y a des propositions d'organisations extérieures selon lesquelles il pourrait y avoir des organisations de soutien dites par exemple des organisations de soutien gouvernementales à partir desquelles les gouvernements pourraient agir de façon internationale pour créer des politiques en matière d'intérêt public.

En ce qui concerne le processus de prise de décision, nous pensons que des améliorations pourraient être introduites. Par exemple, que la Présidente du GAC soit membre du conseil d'administration. Peut-être qu'on pourrait faire quelque chose par rapport à cela parce que dans un modèle multipartite, tous les acteurs doivent agir sur un pied d'égalité. En ce moment, dans le processus de la gouvernance de l'Internet, il faut pouvoir participer à tous les niveaux du processus de prise de décision. L'ICANN donc devrait écouter attentivement ces points de vue extérieurs pour s'assurer que, dans l'avenir, l'ICANN pourra évoluer pour devenir une véritable organisation multipartite représentant les intérêts de toutes les parties prenantes.

Merci beaucoup. Et nous aimerions écouter le point de vue des dirigeants de l'ICANN.

Merci.



---

HEATHER DRYDEN:                   Merci la Chine. J'ai une demande de parole de l'Iran.

STEVE CROCKER:                   Vous voulez que l'on réponde à cette question?

HEATHER DRYDEN:                   On peut passer à l'Iran d'abord.

IRAN:                                    Merci, Madame la Présidente. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Une partie de mes questions, je vais les poser à Sao Paula.

Mais la question qui m'intéresse en ce moment.

Monsieur le président du conseil d'administration et monsieur le président de l'ICANN, vous avez annoncé le projet du transfert de la supervision et du pilotage de la fonction IANA.

Cette annonce a deux éléments. D'un côté il y a le pilotage ou la supervision et la fonction. Il y a deux éléments. Le pilotage ou la supervision, oui mais sous certaines conditions. Les déclarations ou l'annonce de la NTIA a quatre exigences, quatre principes qu'il faut respecter. Supposons qu'une ou deux ou certaines de ces exigences ne sont pas respectées, quelle serait la conséquence? Ça veut dire que la NTIA continuerait à avoir le pilotage de ses fonctions IANA?

---

Mais plus important que cela, le contenu de la fonction IANA et l'affirmation d'engagement, cela doit être révisé. Dans le paragraphe 9.1, section B, de l'affirmation d'engagement, on dit que l'ICANN doit évaluer le rôle et l'efficacité du GAC et ses interactions avec le conseil d'administration. Cela veut dire que le GAC est à la merci de l'ICANN. Vous évaluez notre efficacité, vous avez l'autorité pour dire que le GAC n'est pas efficace. C'est un exemple. Le contenu de cette affirmation va-t-il être modifié? Et tout cela nous amène à la situation suivante et c'est la question de la responsabilité. La responsabilité a deux parties. A est responsable devant B par rapport à C. A c'est tout à fait clair. C'est probablement l'ICANN. Mais devant qui l'ICANN est-elle responsable? Les parties prenantes? Mais c'est quoi les parties prenantes? Le modèle multipartite? C'est quelque chose d'imaginaire.

Va-t-on inclure des arrangements pour savoir si les deux parties face-à-face, y'en aura une qui va répondre ou rendre des comptes à l'autre sur la base de cette responsabilité? Mais c'est quoi cette responsabilité? C'est ce qui figure dans l'affirmation d'engagement ou y a-t-il un autre concept de responsabilité basé sur ce que le représentant de la Chine vient de dire. Le GAC ne devrait plus avoir un rôle consultatif, le GAC devrait avoir un rôle dans ce modèle multipartite. Pourquoi seulement le GAC aurait un rôle consultatif? Nous avons seulement un rôle consultatif. Nous représentons 193 pays mais les gens du secteur privé ont plus de droit que nous car ils peuvent intervenir dans les processus de décision et ils ont le droit de vote.

Nous devons, je crois, examiner le contenu de cette responsabilité. Nous devons voir tous ces aspects liés à la responsabilité, voir comment

---

tout cela va changer dans le processus que vous êtes en train de lancer. Autrement, il peut y avoir des difficultés. Et nous devons nous organiser de telle sorte qu'il puisse y avoir une entité physique qui soit multipartite. Ça peut être représentée avec des acteurs de différentes sociétés mais qu'une autorité, qu'une organisation puisse être assise de l'autre côté. D'un côté, il y aurait vous et de l'autre côté, il y aurait cette autre organisation. Est-ce que vous avez pensé à cela? Ou vous pensez à quelque chose de multipartite mais qui n'a pas vraiment une forme encore? Je suis en faveur du modèle multipartite parce que l'Internet a pu justement progresser grâce à ce modèle multipartite, mais si on se limite à un groupe en particulier, cela n'est pas multipartite. Nous devrions savoir quelle est la légitimité des gens qui viennent constituer ce modèle multipartite. Ils parlent au nom de qui? Comment peut-on comparer la légitimité d'une personne qui parle pour elle-même versus la légitimité de quelqu'un qui parle en représentation de milliers d'habitants d'un pays. Ce sont des aspects qu'il faut réviser et donc je voudrais savoir comment vous voyez cette responsabilité dans l'avenir. Merci beaucoup.

STEVE CROCKER:

Merci pour ce discours passionné. Je parle à l'Iran et à la Chine pour ces commentaires passionnés. La présidente du GAC pourrait parler du rôle qu'elle joue dans les délibérations du conseil d'administration et l'impact que cela aurait, le fait qu'elle puisse avoir un droit de vote.

Dans l'accord actuel, le GAC a une voix qui est puissante. Cela fait partie des processus dont on discute aujourd'hui à partir du communiqué, des exigences formelles, les réponses aux communiqués. Et en ce qui



---

concerne ce que vous proposez, je pourrais dire que le fait d'avoir un droit de vote vous donnerait moins de pouvoir que celui que vous avez dans la structure actuelle.

HEATHER DRYDEN: J'ai une demande de parole du Liban. Je pense que Fadi vous voulez faire un commentaire. Fadi, voulez-vous parler?

FADI CHEHADE: Merci beaucoup, Monsieur, pour vos commentaires. Je peux vous assurer que les 2 000 qui sont dans ce bâtiment ne sont pas imaginaires. C'est le modèle multipartite. Tout le monde est là et ils ont tous une voix dans ce processus.

Et j'aimerais préciser également que la politique de l'ICANN qui est élaborée au niveau de la GNSO peut inclure des membres des gouvernements. Vous êtes invité à participer à chaque PDP qui est développé au sein de l'ICANN. La politique n'est pas élaborée dans des groupes multiples mais au sein de la GNSO. Donc bien entendu, vous êtes invité, je vous prie de venir participer. Vous pouvez participer à beaucoup de groupes comme l'IETF. Et tout le monde est invité à le faire.

En ce qui concerne ce que vous avez dit par rapport à la responsabilité, vous avez raison. La responsabilité, c'est un concept-clé. Je pense que le conseil d'administration a été très sage Lundi et il a présenté deux questions. D'un côté, le transfert du pilotage de la fonction IANA, qui est un point important, qui est un domaine important de responsabilités et

---

de reddition de compte à l'égard du monde entier. Mais après on a évoqué la question de la responsabilité de l'ICANN devant le monde entier. Je pense que vos commentaires seraient très intéressants à incorporer dans ce processus ainsi que les commentaires du GAC pour que vous puissiez avoir un rôle actif et nous orienter pour savoir comment on peut renforcer la responsabilité, pour pouvoir satisfaire aux exigences de la mondialisation que nous devons mettre en place. L'affirmation d'engagement est un document mais ce n'est pas notre responsabilité. Bien entendu, on pourrait l'améliorer, on peut le renforcer. Bien sûr. Et c'est ce que nous essayons de faire avec le processus que nous avons lancé. A l'ICANN tout peut évoluer, ce n'est pas un document rigide. C'est un document que nous tous pouvons transformer. C'est un document vivant et la participation est clé pour pouvoir le faire. Tout le monde peut participer à ce processus.

HEATHER DRYDEN:

Merci Fadi. J'ai une demande de parole du Liban. S'il vous plaît.

LIBAN:

Merci, Madame la Présidente. J'aimerais approfondir un petit peu par rapport à un point qui a été abordé par le président tout à l'heure en ce qui concerne la préparation du GAC. C'est un petit plus que la préparation du GAC. Il y a beaucoup de choses qui se passent. C'est un moment de changement, les choses évoluent très vite et ce dont on parle là est lié au fait d'améliorer le modèle multipartite pour lequel nous travaillons tous et pour augmenter le niveau de transparence et d'excellence opérationnelle, pour améliorer l'efficacité des processus et

---

l'efficacité du GAC dans son travail de conseil vis-à-vis du conseil d'administration. Améliorer donc l'efficacité du GAC ainsi que l'efficacité des membres qui ont des ressources limitées. Nous devons nous assurer que nos commentaires ou notre avis est valable, qu'il est positif et qu'il est pris en compte. Notre participation doit être dûment considérée. Il doit y avoir un meilleur accès aux informations.

Et tout rapport opérationnel, stratégique, devrait essayer de nous faire comprendre quelle est la structure de l'organisation, les efforts en cours. Ce n'est pas facile parfois de trouver quels sont les groupes de travail, les différents membres, les questions sur lesquelles les groupes ont étudiées. Il devrait y avoir une mise à jour, notamment dans la préparation des réunions, dans un format où l'on puisse passer en revue tous les sujets importants et ces rapports devraient être disponibles. Cela pourrait être transmis par internet ou dans d'autres formats. Ce serait un rapport spécial qui serait donné au conseil d'administration ou au GAC. Des informations qui puissent faciliter notre travail afin que nous puissions être plus efficaces pour vous donner un avis et répondre aux attentes, à ce qu'on attend de nous.

Cela va vous aider et va nous aider à comprendre où vous en êtes, où nous en sommes et quelle est notre place dans ce puzzle et essayer de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'on avance.

Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Liban.



---

Je pense que c'est un point intéressant pour conclure notre échange aujourd'hui. Ce n'est pas un secret qu'il y a un énorme volume d'activité au sein de l'ICANN. Et du point de vue du comité consultatif gouvernemental, nous nous sommes focaliser surtout sur le programme des nouveaux gTLD et nous avons donné des avis, notamment sur le programme des nouveaux gTLD pour influencer les prises de décisions concernant ce programme. Nous avons certaines difficultés pour pouvoir suivre le rythme de travail et pour identifier facilement où nous devons nous focaliser, comment établir des priorités parmi les sujets qui peuvent être importants pour les gouvernements du point de vue de la politique. Je pense que ce que le GAC veut faire c'est que les gens de la communauté nous aide à résoudre ce problème. Ce n'est pas seulement un problème du GAC. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons résoudre tout seul, il faut travailler avec les autres et nous devons avoir des processus internes plus robustes. Nous sommes en mettre de résoudre cela. Voilà, je pense que c'est le moment de conclure, y a-t-il des remarques finales de ta part, Steve, avant de clore cette séance?

STEVE CROCKER:

Rien d'autre que de vous remercier d'être ici et merci pour ce débat vigoureux et riche. Nous espérons un communiqué vraiment énorme cette fois-ci.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup. Je vais prendre cela comme un compliment. Merci de la part du GAC aux membres du conseil d'administration.



---

Et certains points pour les membres du GAC, il y aura une réunion pour la région Afrique du GAC dans cette salle. Donc je vous prie de collaborer et de quitter la salle rapidement afin que nos collègues puissent avoir leur réunion.

Pour le reste, on se retrouve à 9:00 demain. Il y aura un cocktail entre le GAC et le conseil d'administration. Je vous dis... c'est dans la salle SB foyer. Aujourd'hui, nous allons donc rejoindre les membres du conseil d'administration dans cette salle pour un cocktail.

Merci.

